

Programme d'alliances de distribution - prêts REER

À B2B Trust, nous sommes d'avis que lorsqu'il s'agit de prêts REER, il est important d'offrir à vos clients des avantages attrayants. C'est pourquoi nous avons créé un programme de prêts REER qui propose des taux compétitifs, une vaste gamme d'options et des outils qui simplifient le processus de demande.

Caractéristique	Avantage
Tarifification simplifiée	La tarification est fondée sur la durée choisie, pas sur le montant du prêt.
Faibles montants de prêt	Un montant minimum de prêt REER peu élevé pour toutes les durées.
Pas de pénalités	Un prêt peut être remboursé, en totalité ou en partie, à tout moment et sans pénalité.
Choix du produit	Les clients peuvent choisir un prêt à taux variable ou fixe.
Durées souples	Choisissez un prêt à taux fixe de un ou de deux ans, ou un prêt à taux variable d'une durée de un à dix ans.
Pas de maximum	Aucun plafond n'est imposé au montant du prêt.
Options de report de paiement	Les clients peuvent reporter leur premier paiement jusqu'à 180 jours.
Demande en ligne simplifiée	Vous pouvez présenter des demandes en ligne pour tous les prêts, y compris ceux offerts dans le cadre d'une alliance de distribution, au moyen de EASE, notre système de soumission électronique des demandes. Vérifiez en ligne si vos clients actuels qui disposent d'un prêt REER actif sont préadmissibles à un prêt REER cette année.

Taux de prêt REER¹ En vigueur le 1^{er} décembre 2009

Période d'amortissement	Taux variable	Taux fixe
1 an	Taux préférentiel + 0,50 %	Taux préférentiel + 2,00 %
2 ans	Taux préférentiel + 0,50 %	Taux préférentiel + 3,00 %
de 3 à 4 ans	Taux préférentiel + 1,75 %	Non offert
5 ans	Taux préférentiel + 2,00 %	Non offert
de 6 à 10 ans	Taux préférentiel + 2,25 %	Non offert

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez composer le **1.866.884.9407** ou visiter le site **b2btrust.com**

¹ Le taux préférentiel est le taux d'intérêt annuel qu'affiche de temps à autre B2B Trust à titre de taux de référence alors en vigueur (le « taux préférentiel »). Le taux annuel du coût d'emprunt (TAC) établi pour un prêt REER à taux fixe de un an de 10 000 \$ est de 4,25 % (taux préférentiel majoré de 2,00 % au 1^{er} décembre 2009). Le TAC susmentionné est présenté à titre d'exemple seulement. Le TAC variera selon la durée choisie. Le taux d'intérêt applicable au prêt et les coûts d'emprunt associés peuvent varier selon les fluctuations du taux. Tous les taux indiqués peuvent être modifiés sans préavis. B2B Trust est une filiale à part entière de la Banque Laurentienne du Canada. B2B Trust n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou aux conseillers et n'appuie ni n'encourage aucun produit de placement. Il incombe au courtier et au conseiller, non à B2B Trust, de déterminer si les placements sont adéquats pour leurs clients et d'aviser ces derniers des risques associés aux investissements effectués au moyen d'un emprunt. B2B Trust agit strictement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêt. On ne doit pas présumer que B2B Trust a accordé son appui à un choix de placement, à un programme ou à une stratégie parce qu'elle a accordé son approbation à un prêt. Tous les prêts font l'objet d'une approbation de crédit, et les sommes empruntées doivent être remboursées quel que soit le rendement des montants investis. B2B Trust se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger de l'information ou des pièces justificatives supplémentaires. Le programme de prêts REER de B2B Trust est offert exclusivement par l'entremise de conseillers financiers accrédités. Ce document est réservé aux conseillers à titre d'information seulement.

© B2B TRUST est une marque de commerce enregistrée au nom de B2B Trust.

